

Les nouveaux chiffres officiels de population sont disponibles sur insee.fr

L'Insee publie aujourd'hui les chiffres de population, pour chaque commune, canton, arrondissement, département et région. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2015 et feront référence dans plus de 350 dispositions législatives ou réglementaires qui organisent la vie locale (finances locales, vie municipale, fonction publique territoriale, etc.). Ces populations, dites « légales », sont authentifiées par le décret n°2014-1611 du 24 décembre 2014 et remplacent les populations publiées fin décembre 2013.

Les chiffres clés

- 65 241 241 personnes résident en France au 1^{er} janvier 2012 ;
- la population a augmenté d'un peu plus de 300 000 personnes en un an ;
- la France est le 2^{ème} pays européen par sa population ;
- deux tiers des communes et 8 départements sur 10 voient leur population augmenter au cours des 5 dernières années ;
- 1 commune sur 2 compte moins de 500 habitants, 1 sur 4 moins de 200 et 1 sur 10 moins de 100.

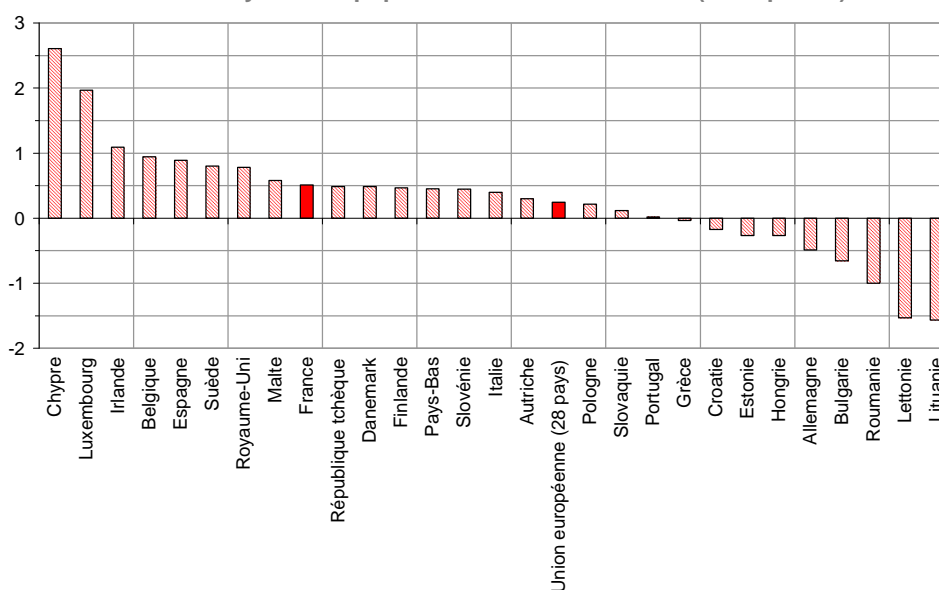
La France est le 2^{ème} pays européen par sa population avec 65 241 241 habitants au 1er janvier 2012

Au 1^{er} janvier 2012, la France métropolitaine compte 63 375 971 habitants. En y ajoutant les départements de La Réunion, de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane, la population française atteint **un total de 65 241 241 habitants**. Mayotte, qui selon les termes de l'article 157 de la loi n°2002-276 est soumise à un recensement quinquennal exhaustif, n'est pas concernée par le décret.

La France occupe la deuxième place en Europe par sa population, **derrière l'Allemagne** qui comptait 80,3 millions d'habitants en 2012 **et devant le Royaume-Uni**, dont la population était de 63,5 millions d'habitants à la même date. Viennent ensuite l'Italie (59,4 millions) et l'Espagne (46,8 millions).

La croissance de la population française, de 0,5 % par an en moyenne entre 2007 et 2012, est plus importante que la croissance moyenne européenne qui se situe à 0,2 % par an. Elle est moins dynamique que celle de l'Espagne (+0,9 % par an) ou du Royaume-Uni (+0,8 % par an), mais elle excède légèrement celle de l'Italie (+0,4 % par an). La population allemande, elle, recule de 0,5 % par an en moyenne entre 2007 et 2012.

Taux de variation annuel moyen de la population entre 2007 et 2012 (en % par an) - Source : Eurostat



Une progression marquée dans les départements situés sur le littoral atlantique et dans l'aire d'influence des grandes métropoles

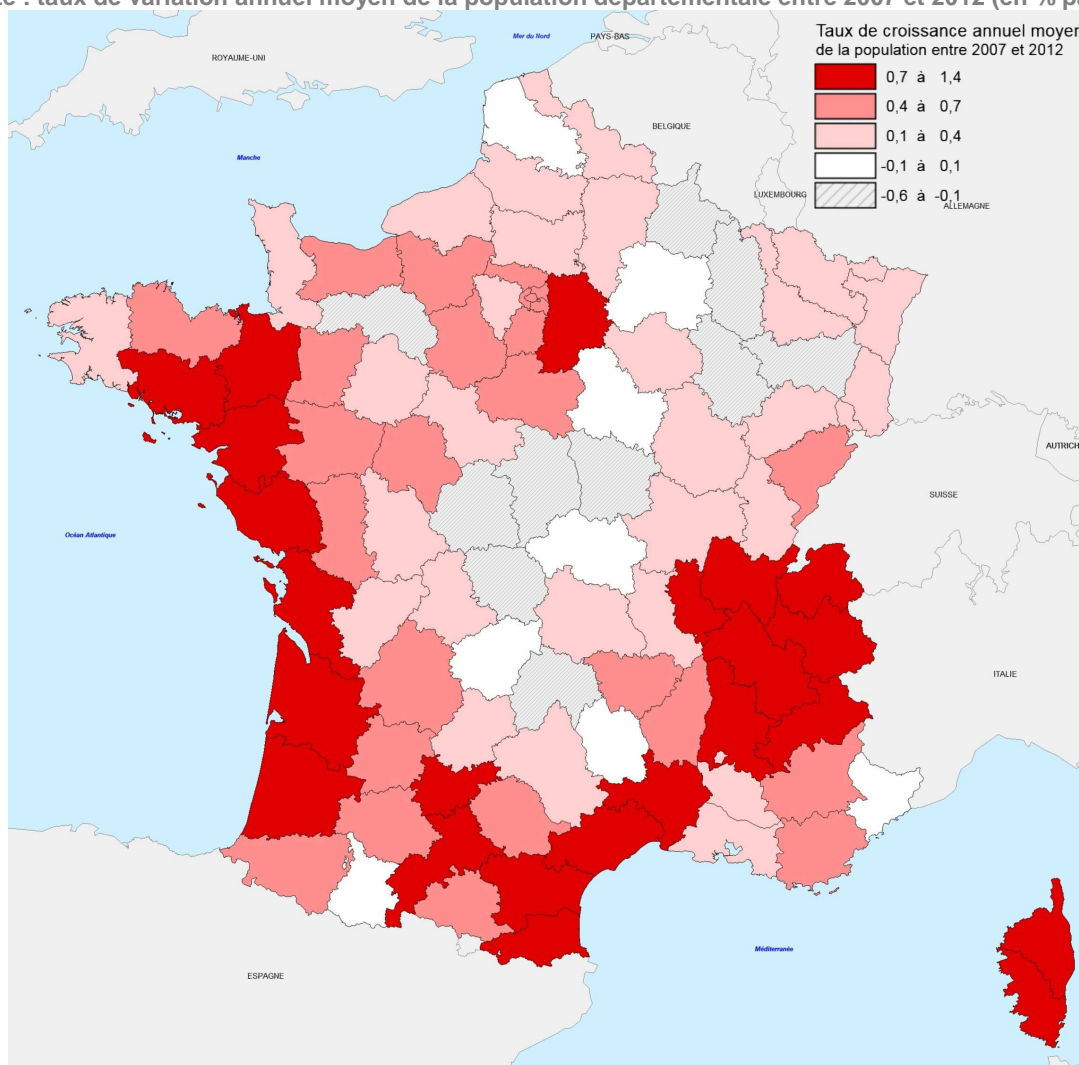
Entre 2011 et 2012, la population résidant en France est passée de 64 933 400 à 65 241 241 habitants, soit **une augmentation de 307 841 habitants en un an** ; c'est un peu moins que la moyenne annuelle observée sur les cinq dernières années qui s'établit à 328 110 habitants par an.

La population augmente dans deux tiers des communes françaises. Par ailleurs, si 81 départements voient leur population augmenter significativement entre 2007 et 2012 (de plus de 0,1 % par an en moyenne), la population stagne pour 8 d'entre eux et elle baisse (de plus de 0,1 % par an) pour les 11 restants, qui sont presque tous des départements du centre et de l'est de la France.

Les zones métropolitaines les plus dynamiques se situent, le long du littoral atlantique, du Morbihan aux Landes, le long du littoral méditerranéen, des Pyrénées-Orientales au Gard, dans la région rhodanienne autour de Lyon jusqu'à la Drôme et plus largement dans tous les départements alpins. La population augmente également dans un vaste rayon autour de Rennes et de Toulouse. La Corse connaît aussi une progression soutenue, de même que dans le bassin parisien, le département de Seine-et-Marne.

Dans les départements d'outre-mer, les évolutions sont contrastées. La Guyane et, dans une moindre mesure, La Réunion connaissent un accroissement notable de leur population (respectivement +2,4 % et +1,0 % par an entre 2007 et 2012). A l'inverse, la Guadeloupe voit sa population stagner alors que celle de la Martinique recule (-0,5 % par an en moyenne).

Carte : taux de variation annuel moyen de la population départementale entre 2007 et 2012 (en % par an)



Source : Insee, recensement de la population.

Lecture : entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2012, la population des Pyrénées-Orientales a crû à un rythme moyen compris entre +0,7 % et +1,4 % par an.

Champ : France métropolitaine. Les évolutions correspondantes de la population des Antilles, de Guyane et de La Réunion sont données dans le paragraphe précédent.

De moins en moins de très petites communes

Parmi les 36 664 communes françaises, un peu plus d'une commune sur deux (54 %) compte moins de 500 habitants, une sur quatre moins de 200 habitants et une sur dix moins de 100 habitants. Plus de la moitié de la population réside dans une commune comptant moins de 10 000 habitants.

| Taille | Nombre de communes | Part des communes de la France (%) | Somme des populations | Part de la population de la France (%) |
|--|--------------------|------------------------------------|-----------------------|--|
| Moins de 50 habitants | 910 | 2,5 | 31 357 | 0,0 |
| 50 à 99 habitants | 2 567 | 7,0 | 194 573 | 0,3 |
| 100 à 199 habitants | 5 906 | 16,1 | 870 919 | 1,3 |
| 200 à 499 habitants | 10 445 | 28,5 | 3 403 527 | 5,2 |
| 500 à 999 habitants | 7 057 | 19,2 | 4 974 856 | 7,6 |
| 1 000 à 4 999 habitants | 7 712 | 21,0 | 15 958 728 | 24,5 |
| 5 000 à 9 999 habitants | 1 116 | 3,0 | 7 709 370 | 11,8 |
| 10 000 à 19 999 habitants | 503 | 1,4 | 6 959 306 | 10,7 |
| 20 000 à 49 999 habitants | 326 | 0,9 | 9 927 356 | 15,2 |
| 50 000 à 99 999 habitants | 81 | 0,2 | 5 306 621 | 8,1 |
| 100 000 à 199 999 habitants | 30 | 0,1 | 4 003 949 | 6,1 |
| Plus de 200 000 habitants (hors Paris) | 10 | 0,0 | 3 660 058 | 5,6 |
| Paris | 1 | 0,0 | 2 240 621 | 3,4 |
| Total | 36 664 | 100,0 | 65 241 241 | 100,0 |

Champ : France métropolitaine et départements de La Réunion, de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2014 - Date de référence statistique : 1^{er} janvier 2012

Le nombre des plus petites communes a diminué régulièrement au cours des dernières décennies : en 30 ans, alors que le nombre de communes est resté quasiment stable, le nombre de communes de moins de 500 habitants est passé de 22 500 à 19 800. Ces communes représentaient plus de 60 % des communes en 1982, pour 54 % aujourd'hui. Ce sont les communes comprenant entre 1 000 et 4 999 habitants et celles comprenant entre 5 000 et 9 999 habitants qui ont augmenté le plus : 7 712 communes aujourd'hui pour les premières pour un peu plus de 6 000 en 1982, 1 116 communes aujourd'hui pour les secondes pour un peu plus de 800 en 1982.

Les chiffres de population en 3 questions

Quelle est la différence entre population municipale, population comptée à part et population totale ?

Pour chaque commune sont diffusés trois chiffres de population : la population municipale, la population comptée à part et la population totale qui est la somme des deux premières. Ces populations sont appelées « populations légales ».

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques et dans les textes qui régissent les questions électorales, tandis que la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application des autres dispositions législatives ou réglementaires.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans les habitations mobiles, recensées sur le territoire de la commune. Cette population municipale ne comporte pas de doubles comptes, c'est-à-dire que chaque personne vivant en France est comptée dans la population municipale d'une commune et d'une seule. La somme des populations municipales des communes est la population de la France.

La population comptée à part comprend des personnes dont la résidence habituelle se trouve dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence dans la commune. C'est le cas par exemple des étudiants majeurs qui, pour leurs études, habitent une autre commune que celle de leur résidence familiale. Ils sont comptés dans la population municipale de la commune où ils résident pour leurs études et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale. Au total, cette population rassemble 1,49 million de personnes, qui sont donc comptées deux fois : une fois dans la population municipale d'une commune, une fois dans la population comptée à part d'une autre commune.

La population totale de chaque entité administrative est la somme de sa population municipale et de sa population comptée à part.

Pourquoi l'Insee publie en 2014 les chiffres de 2012 ?

Depuis 2008, la nouvelle méthode de recensement fondée sur des enquêtes de recensement annuelles permet de calculer chaque année des populations légales actualisées.

Les populations publiées fin 2014 pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015 sont millésimées 2012 car elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2010 à 2014 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période. L'égalité de traitement entre les communes est ainsi assurée.

Par ailleurs, une estimation de la population au 1er janvier 2015 sera publiée le 13 janvier prochain dans le cadre de la présentation à la presse du bilan démographique de la France en 2014.

Pourquoi les chiffres sont-ils publiés dans la géographie administrative actuelle et non dans la géographie des cantons adoptés en 2014 ou dans celle des futures régions ?

Les chiffres de population sont authentifiés par décret pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015 ; ils sont donc publiés dans les périmètres existant à cette date, soit les cantons et régions actuels.

Les nouveaux cantons entreront en vigueur au lendemain des élections départementales de mars 2015 ; le projet de loi concernant les nouvelles régions est actuellement examiné par le Conseil Constitutionnel et elles n'entreront pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 2016.

Les chiffres de population des nouveaux cantons seront diffusés début 2015 sur le site insee.fr et seront authentifiés par un décret spécifique.

De premières données démographiques sur les nouvelles régions seront présentées à l'occasion de la conférence de presse de lancement de la collecte du recensement de la population, le 13 janvier 2015, sous réserve que la loi concernant les nouvelles régions soit promulguée avant cette date ; l'ouvrage « France et ses territoires » les approfondira au printemps.

Pour plus d'information, insee.fr,
rubrique « recensement de la population »

Contact presse

Service de presse de l'Insee

Tél : 01.41.17.57.57 / bureau-de-presse@insee.fr